

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 019-211900501-20260430-2026\_05\_04B-BF



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE D'ALLASSAC**

## Partie 1 – Cadre général

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mise en ligne sur le site internet de la Commune.

La présente note répond à cette obligation.

Ainsi, le budget primitif de la Commune, comme pour toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en deux sections :

- une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et les acquisitions de matériel important ainsi que l'encaissement des subventions de partenaires comme l'Europe, l'Etat, le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Le budget primitif 2026 couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Le CGCT précise que le budget primitif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 avril de l'année en question.

Il est à noter que le budget primitif 2026 reprendra les résultats du compte administratif 2025, les restes à réaliser en dépense et en recette 2025 ainsi que l'affectation du résultat 2025 votés le 26 février dernier.

## Partie 2 – Le compte administratif 2025

### RAPPEL DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

#### Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2024 :	790 971.76 €
Affectation du résultat 2024 :	<u>- 290 186.26 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	500 785.50 €
Résultat reporté de la Caisse des Ecoles :	12 681.52 €
Titres de recettes émis en 2025 :	<u>3 984 843.53 €</u>
Total des recettes :	4 498 310.55 €
Mandats émis en 2025 :	<u>- 3 485 159.82 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2025 :</b>	<b>1 013 150.73 €</b>

#### Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2024 :	- 132 861.54 €
Mandats émis en 2025 :	<u>- 1 011 916.87 €</u>
Total des dépenses :	- 1 144 778.41 €
Titres de recettes émis en 2025 :	<u>918 290.62 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2025 :</b>	<b>- 226 487.79 €</b>
Restes à réaliser en recettes de l'exercice 2025 :	435 796.62 €
Restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2025 :	<u>- 283 145.28 €</u>
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2025 :</b>	<b>- 73 836.45 €</b>

Le résultat cumulé de l'exercice 2025 de la section d'investissement, qui représente la différence entre les recettes et les dépenses, est déficitaire pour un montant de 226 487.79 €. Si l'on ajoute audit résultat, la différence entre les restes à réaliser en recette 2025 et les restes à réaliser en dépense 2025, à savoir la somme de 152 651.34 €, le besoin de financement de la section d'investissement du budget primitif 2026 se monte à 73 836.45 €

L'excédent de fonctionnement de l'année 2025 est de 1 013 150.73 €. Conformément à l'instruction M57, le Conseil municipal a décidé, le 26 février dernier d'affecter une partie de ce résultat pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget primitif 2026 pour un montant de 73 836.45 € (affectation du résultat de fonctionnement 2025 à l'article 1068) et pour financer les investissements futurs un montant de 400 000€ au compte 1068 (ALSH et îlot Bourdarias).

Il reste donc au R 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 la somme de 539 314.28 €.

## Partie 3 – Le projet de budget primitif 2026

Total du projet de budget primitif 2026 : 7 224 644,82 € (sections de fonctionnement et d'investissement)

### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Elle s'élève à 4 509 954.78€ en dépenses et en recettes.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, piscine...), au domaine de la Commune, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par l'entretien des bâtiments communaux, leur consommation en fluides et en énergie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées pour le compte de la mairie, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer.

#### 1. Les dépenses : 4 509 954,78 €

Le budget primitif (BP) de l'année 2026 est marqué par une hausse des dépenses totales de fonctionnement de 194 928,78 € par rapport au budget 2025, soit 4,52% :

BP 2025	BP 2026
4 315 026,00 €	4 509 954,78€

**Le chapitre 011** (Charges à caractère général) passent de 1 295 378,35 € de prévisions en 2025 à 1 334 635 € en 2026 présente une hausse de 3.03 %, d'une stabilisation du montant des fluides, d'une augmentation du montant de l'article 61551 (Entretien et réparation sur matériel roulant), réintégration et régularisation de la taxe foncière des ardoisières, recensement de la population en janvier 2026 (article 6288).

**Le chapitre 012** (Charges de personnel et frais assimilés) prévoyait la somme de 1 857 490.00 € en 2025. Cette somme augmente 6.22 % en 2026, soit 1 973 031.28 €. **Cela s'explique principalement par une hausse des cotisations patronales de la CNRACL 2026 de 3%**, une hausse de 1.66% des cotisations patronales de l'assurance maladie des agents affiliés à la CNRCL, une meilleure prise en charge par la Commune d'une partie de la protection sociale complémentaire (PSC) volet santé (délibération n° 2025\_07\_06 du 30 octobre 2025). Par ailleurs, une revalorisation de la rémunération suite à l'augmentation le SMIC pour les agents payés sur le 1<sup>er</sup> échelon des grilles de catégorie C. De plus, un versement du RIFSEEP aux contractuels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une meilleure égalité de traitement. Ce chapitre 012 comprend, au-delà des traitements, des salaires et des charges, la cotisation pour l'assurance du personnel (50 000,00 €), la cotisation au COS (7 000,00 €) et la médecine du travail (6 000,00 €).

**Les prévisions du chapitre 014** (Atténuations de produits) diminuent entre 2025 et 2026 en raison d'une baisse du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunale (FPIC) constatée en 2025.

**Le chapitre 65** (Autres charges de gestion courante) passe de 274 395.00 € en 2025 à 333 532.00 € en 2026, soit une hausse de 21.55 %, notamment expliquée, d'une part, par le passage de la section d'investissement à la section de fonctionnement des travaux de la FDEE concernant l'enfouissement des réseaux télécom demandé par le Trésor Public et d'autre part, par une aide au raccordement versée aux habitants du Saillant concernés par les travaux d'assainissement (délibération n°2025\_08\_05).

**Le chapitre 66** (Charges financières) correspondant au paiement des intérêts d'emprunt, passe de 63 000.00 € en 2025 à une prévision de 51 097.20 € en 2026, soit est en baisse de 18.89 %. En effet, plus la Commune rembourse de capital de ses emprunts, plus les intérêts diminuent.

**Le chapitre 67** prévoit en 2026 le même montant qu'en 2025 en cas de titres annulés sur les exercices antérieurs à 2026.

**Le chapitre 68** prévoit 10 000,00 € en 2026. Ce montant permet de faire face à d'éventuels risques de non-paiement de certaines factures émises par la Commune.

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (Chapitre 023) : 606 250.91 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens) : 193 908.39 €

Le total des dépenses de fonctionnement fait apparaître une hausse de 4.52 %. Malgré les augmentations imposées par l'Etat, il est à noter une gestion rigoureuse des charges courantes, une maîtrise de la masse salariale et surtout une capacité à investir importante.

## **PERSONNEL COMMUNAL** (au 1<sup>er</sup> janvier 2026)

**Effectif global** : 50 (43,42 Equivalent Temps Plein - ETP) – Au 1<sup>er</sup> janvier 2026

1) **Titulaires** : 29 agents (28.20 ETP)

- Service administratif : 6 agents (6 ETP)
- Police municipale : 1 agent (1 ETP)
- Service technique : 12 agents (11.43 ETP)
- Service enfance jeunesse : 10 agents (9.77 ETP)

2) **Contractuels de droit public** : 20 agents (14.22 ETP)

- Service administratif : 5 agents (4 ETP)
- Service technique : 1 agent (0.16 ETP)

- Service enfance jeunesse : 14 agents (10.06 ETP)

### 3) Contractuels de droit privé : 1 salarié (1 ETP)

- Service technique : 1 salarié : 1 ETP (Contrat d'apprentissage)

Les contrats saisonniers ne sont pas comptés dans la mesure où il s'agit de l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (M57).

## 2. Les recettes : 4 509 954.78 €

Les recettes totales de fonctionnement de l'année 2026 augmentent de 4.52 % (194 928.78 €) par rapport à 2025.

BP 2025	BP 2026
4 315 026.00€	4 509 954.78€

**Le chapitre 013** (Atténuation de charges) passe de 20 000.00 € en 2025 à 15 000.00 € en 2026, soit une baisse de 25% relative à la baisse prévisionnelle du nombre des agents en congés de longue maladie et donc des remboursements de leurs rémunérations.

**Le chapitre 70** (Produits des services, du domaine et ventes) passe de 255 450.00 € en 2025 à 248 500.00 € en 2026, soit une minoration par prudence de 2.72 %.

**Le chapitre 73** (Impôts et taxes) passe de 434 384.00 € en 2025 à 454 384.45 € en 2026 correspondant aux droits de mutation à titre onéreux des communes de moins de 5 000 habitants.

**Le chapitre 731** (Fiscalité locale) passe de 1 539 925.00 € en 2025 à 1 682 934,00 € en 2026. Ce chapitre enregistre une hausse de 9.29 %. La hausse tient compte :

- De la revalorisation des bases fiscales de 0.8%
- D'une possible augmentation des taux d'imposition de 2% (à décider par le Conseil municipal).

### Taux de fiscalité

Les taux de fiscalité de la Commune seront en légère hausse de 2 % (après vote du Conseil municipal) :

Taux	2025	2026
Taxe foncière bâti	42.43 %	43.28 %
Taxe foncière non bâti	91.47 %	93.30 %
Taxe d'habitation	9,25 %	9.44 %

**Le chapitre 74** (Dotations, subventions et participations) passe de 1 267 456.00 € en 2025 à 1 281 075.08 € en 2026, soit une hausse de 1.07 %, liée au versement de l'aide à l'accompagnement des enfants de moins de trois ans.

**Le chapitre 75** passe de 191 500.00 € en 2025 à 181 800.00 € en 2026, soit une minoration par prudence de 5.07%.

**Le chapitre 76** reste à 200.00 €.

**Le chapitre 77** passe de 1 000€ en 2025 à 8 000€ en 2026, montant prévisionnel de la reprise de l'ancien tracteur.

Il est à noter que 43.47 % des recettes réelles de fonctionnement (3 871 893.53 €) proviennent des impôts directs locaux (1 682 934,00 €).

Opérations de transfert entre sections : elles sont quasiment stables entre 2025 (104 325.50€) et 2026 (98 746.97€).

Résultat de fonctionnement 2025 reporté en 2026 (R 002) : 539 314.28 € (En 2025 : 500 785.50 €).

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Dépenses	2 714 690.04 € (dont restes à réaliser 2025 : 283 145.28 €)
2- Recettes	2 714 690.04 € (dont restes à réaliser 2025 : 435 796.62 €)

### 1. Les dépenses : 2 714 690.04 €

- Les principaux projets par opération en 2026 :
  - 465 : vidéoprotection : 20 179 €
  - 497 : acquisition de mobilier-matériel : 105 820 €
  - 517 : matériel informatique : 17 208 €
  - 550 : piscine : 100 000 €
  - 558 : informatique écoles : 5 000,00 €
  - 567 : programme éclairons demain : 61 239,13 €
  - 574 : programme voirie – sécurité routière : 299 894,38 €
  - 577 : cimetières : 30 000 €
  - 586 : enfouissement de réseaux : 57 111,49 €
  - 589 : ALSH : 225 074,00 €
  - 594 : résidence Cariven : 30 000,00 €
  - 596 : école de la Roche : 50 000,00 €
  - 601 : accessibilité église : 60 000,00 €
  - 603 : maison médicale : 500 000,00 €
  - 604 : aménagement du site du Saillant : 108 046,00 €
  - 605 : écoles avenue de l'Hôtel de Ville : 62 946,16 €
  - 607 : îlot Bourdarias : 200 000,00 €

Le montant total des nouvelles propositions en matière de dépenses d'équipement s'élève à 1 901 728.00 €

Le capital de la dette à rembourser s'élève à 204 582.00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 183 262.65 €

Les restes à réaliser en dépense 2025 représentent la somme de 283 145.28 €.

Solde d'exécution négatif reporté 2025 : 226 487.79 €

Le niveau d'investissement de l'année 2026 s'élève à 2 714 690.04 €

## Etat de la dette de la Commune

Endettement par habitant de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : 775.58 €.

Moyenne de la strate : 900,00 € (Référence OFGL juillet 2025).

Années (Montants en €)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	216 319,07	249 081,80	259 796,18	274 670,37	258 653,64	255 679,20
Capital	158 026,13	183 587,58	194 621,47	204 582,00	204 582,00	204 582,00
Intérêts	58 292,94	65 494,22	65 174,71	67 962,59	54 071,64	51 097,20

Capital restant dû au 31 décembre 2025 : 3 238 076,78 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, cinq emprunts sont en cours de remboursement :

- trois emprunts à taux fixe :
  - un emprunt au taux de 1,47% (Capital restant dû : 1 000 642,61 €),
  - un emprunt au taux de 1,75% (Capital restant dû : 647 434,17 €),
  - un emprunt au taux de 0,79% (Capital restant dû : 400 000,00 €),
- un emprunt à taux indexé sur l'Euribor avec marge de 0,15%, (Capital restant dû : 650 000€),
- un emprunt avec deux tranches de taux : 1,25% jusqu'au 25/04/2027 et 2,15% jusqu'au 25/04/2039 (Capital restant dû : 540 000,00 €).

## 2. Les recettes : 2 714 690.04 €

Les travaux réalisés en 2026 seront financés par des fonds propres, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement et des subventions d'équipement venant des partenaires financiers.

**Le chapitre 13** comprend les subventions d'investissement de 435 796.62€, sachant que de nouveaux dossiers de demandes de subventions ont été déposés en début d'année 2026.

Un emprunt d'équilibre : 883 190.52 € (en attendant la notification des subventions demandées en début d'année).

Le FCTVA 2026 qui correspond à la fraction de la TVA remboursée par l'Etat sur les dépenses d'investissement réalisées en 2024, s'élève à 96 958.90 €.

La taxe d'aménagement prévisionnelle 2026 est de 8 000.00 €.

L'affectation du résultat 2025 est de 473 836.45 €.

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 606 250.91 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 183 262,65 €.

Les restes à réaliser en recette 2025 se montent à 435 796.62 €.